



**Syndicat Pénitentiaire des Surveillant(e)s -
C.E.A**

SPS Maison d'Arrêt de Saint-Brieuc

LE SPS DEMANDE LE TRANSFERT IMMÉDIAT DU DÉTENU

VIOLENCES, MENACES ET INSULTES : ÇA SUFFIT !

Le Syndicat Pénitentiaire des Surveillants (SPS) demande le **transfert immédiat** du détenu, actuellement incarcéré à la Maison d'arrêt de Saint-Brieuc.

Les faits rapportés le 9 septembre 2026 sont d'une particulière gravité :

- ❗ **Violences physiques** à l'encontre d'un personnel pénitentiaire ;
- ❗ **Bousculades et opposition physique** lors de l'intervention ;
- ❗ **Coups de pied** portés à un surveillant ;
- ❗ **Violences répétées** lors de la mise en prévention au quartier disciplinaire ;
- ❗ **Insultes particulièrement graves** envers les personnels ;
- ❗ **Menaces de violences à l'arme blanche**, avec notamment la menace de « planter une fourchette ».

**LES PERSONNELS
PÉNITENTIAIRES
NE DOIVENT PAS ÊTRE
LES VICTIMES !**

Nos collègues exercent leur mission dans des conditions déjà particulièrement difficiles. Ils doivent pouvoir travailler sans subir insultes, menaces ou agressions physiques.

Face à de tels comportements, le SPS considère que le maintien de ce détenu au sein de la Maison d'arrêt de Saint-Brieuc n'est plus acceptable et fait peser un risque supplémentaire sur les personnels comme sur les autres personnes détenues.

LE SPS EXIGE :

- ✓ **LE TRANSFERT IMMÉDIAT DU DÉTENU VERS UN AUTRE ÉTABLISSEMENT.**
- ✓ **DES SANCTIONS À LA HAUTEUR DE LA GRAVITÉ DES FAITS.**
- ✓ **LA PROTECTION DES PERSONNELS PÉNITENTIAIRES.**
- ✓ **UNE RÉPONSE FERME DE L'ADMINISTRATION FACE AUX AGRESSIONS.**

**QUAND UN SURVEILLANT EST AGRESSÉ,
C'EST TOUTE L'INSTITUTION PÉNITENTIAIRE QUI EST ATTAQUÉE.**

LE SPS SERA TOUJOURS AUX CÔTÉS DES PERSONNELS !

SPS

Syndicat Pénitentiaire
des Surveillants

Maison d'arrêt de Saint-Brieuc
Septembre 2026